

**Consortium Accord Cadre :
Croix-Rouge du Luxembourg
Pharmaciens Sans Frontières - Luxembourg**

Rapport final



Factsheet

Contexte de l'évaluation	Accord cadre consortium « Projet d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement de la ville de Pabré » 2009 - 2011 signé entre le MAE et les ONG : Croix-Rouge de Luxembourg et Pharmaciens Sans Frontières Luxembourg .
Stratégie de l'accord cadre	Améliorer les conditions de vie des personnes souffrant d'un manque d'accès à l'eau potable et à des services d'assainissement de base via : <ol style="list-style-type: none"> 1. La fourniture d'eau de qualité à la population de Pabré 2. L'amélioration de l'évacuation des déchets organiques par la mise en place de latrines 3. L'amélioration des connaissances des populations en matière d'hygiène et d'assainissement 4. L'amélioration de l'accès à l'éducation des enfants non contraints à la corvée d'eau 5. L'amélioration de revenu des femmes non contraintes à la corvée d'eau
Cohérence du consortium	<ul style="list-style-type: none"> • Thème : Hygiène et assainissement
Projet	Un seul projet est repris dans le programme d'action ce qui est une exception. Celui-ci a été initié par la Ville de Luxembourg suite à une demande du Maire de Pabré.
Budget	€3.500.663
Réalisé au 30 juin 2012	€2.698.753
Gouvernance et contrôle	Le consortium a mis en place une structure et une organisation aptes à gérer ce projet. Celui-ci est mis en œuvre sur place par une personne du consortium et non via un partenaire.
Consortium	La mise en consortium des deux ONG a permis le financement du projet. Au Nord les deux ONG ont eu des échanges fructueux ; l'impact au Sud n'a pas été différent de celui d'un projet conventionnel mis en œuvre par un seul acteur.
Contributions aux résultats	<ol style="list-style-type: none"> 6. Equipements et infrastructures de qualité. Dimensionnement adapté à l'accroissement prévu de la population 7. Le nombre des latrines installées est plus élevé que prévu. Leur utilisation n'est cependant pas systématique 8. Les connaissances des populations en matière d'hygiène et d'assainissement restent limitées : la sensibilisation aux changements de comportement a été initiée tardivement et la modification des habitudes est une thématique difficile 9. Pas de résultat 10. Mise en œuvre inadéquate
Recommandations	<p><u>Accord cadre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans ce type de projet impliquant un changement de comportement il est primordial d'accorder autant d'investissement à ce volet qu'aux infrastructures • Le secteur de l'approvisionnement en eau étant en mutation au Burkina, il est essentiel de considérer ce projet comme un modèle à développer et de le rendre viable dans un cadre légal reconnu
Conclusions	Le projet d'adduction d'eau est une réussite technique et peut devenir un modèle d'approvisionnement pour une ville de 25.000 à 30.000 habitants. Les aspects hygiène et assainissement aurait dû être mis en œuvre dès le début du projet pour assurer une utilisation correcte des équipements à la suite de leur installation. Les aspects stratégiques de l'approvisionnement en eau au Burkina méritent d'être soutenu dans le temps étant donné la mutation en cours au niveau de ce secteur.



Résumé exécutif

Le projet d'adduction d'eau de la ville de Pabré intervient dans le contexte de décentralisation de certaines activités aux communes dont celle de la gestion de l'eau. La commune de Pabré se situe à 15 km de Ouagadougou, dans la grande périphérie, et compte environ 29'000 habitants. Mise en place en 2007, la mairie s'est trouvée face à ce problème d'approvisionnement en eau potable, considéré par le conseil communal comme prioritaire. Au fil des contacts pris par le maire, le projet basé sur un Plan Communal de Développement élaboré avec l'aide de WaterAid, a été accepté par la Ville de Luxembourg, puis mis en œuvre par le consortium formé par Pharmaciens Sans Frontières Luxembourg & Croix-Rouge Luxembourg.

La pertinence du projet a été confirmée par la DGRE, Direction Générale des Ressources en Eau, et ce pour deux raisons majeures :

- Pabré, se situant en bordure d'une grande ville, va rapidement devenir une zone périurbaine, avec un accroissement de population en conséquence ;
- Le projet est considéré comme une structure test utilisant la technique de l'AEPS, une installation qui utilise un seul forage pour alimenter via un château d'eau plusieurs bornes fontaines. Ce type d'installation peut s'avérer intéressant pour améliorer le service de l'eau dans des entités de 25'000 à 30'000 habitants. L'ONEA qui gère normalement les réseaux urbains a accepté d'être le fermier de ce réseau pour en tester la viabilité en collaboration avec la commune de Pabré.

Les équipements installés l'ont été en fonction de normes plus étroites que celles préconisées par le niveau national. Cependant la perspective d'une croissance démographique rapide justifie cette anticipation. Concrètement, cela signifie qu'à la place de pompes à motricité humaine, certains points d'eau sont des bornes fontaines alimentées via un château d'eau. Techniquement les installations se présentent donc comme suit :

- Les 3 communes de Pabré agglomération (Pabré centre, Pabré Saint-Joseph et Katabtenga) sont fournies par le système gravitaire AEP ONEA qui alimente 21 bornes fontaines ;
- Les 7 communes de plus de 1500 habitants bénéficient de 7 systèmes AEPS gravitaires avec pompes solaires et château d'eau raccordés à 47 bornes fontaines ;
- Les 11 communes de moins de 1500 habitants sont alimentées via des PMH (11).

Le projet ayant comme objectif général l'amélioration des conditions sanitaires via l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, a aussi comme second résultat attendu la gestion des excréta humains. Cette double action contre deux sources importantes d'infection que sont l'eau non potable et les déjections humaines répond à la mission déclarée des deux ONG en faveur d'une meilleure santé pour les populations.

Dans les programmes d'eau et d'assainissement, il est prouvé qu'un impact positif sur la santé est issu des changements de comportement et non de l'amélioration des installations. Pour assurer cette évolution, le projet a prévu des actions au niveau des villages et ces actions devaient être réalisées en collaboration avec la section locale de la Croix-Rouge.



La mise en œuvre a permis l'atteinte de très bons résultats en ce qui concerne les installations techniques. Les options choisies garantissent une grande fiabilité tant pour les équipements que pour les infrastructures. Le dimensionnement prenant en compte l'évolution démographique permet d'assurer une capacité pour les dix à quinze années à venir. Pour gérer ce système au niveau communal une équipe du « service de l'eau » a été mise en place. Elle comprend actuellement trois personnes en charge respectivement du réseau, de l'assainissement et du secrétariat financier. Elle collabore avec d'autres acteurs à différents niveaux :

- Au niveau de la communauté, les pompes à motricité humaine sont gérées dans chaque village par les AUE (Association des Usagers de l'Eau, composée de six personnes), et chaque borne fontaine par un fontainier. La maintenance des PMH (pompes à motricité humaine) est réalisée par des artisans locaux, tant pour les réparations, sur demande des AUE, que le préventif, alors organisée 2X/an par la mairie. Financièrement les AUE versent 1'000 FCFA/mois/PMH à la mairie et les fontainiers paient le prix du m³ au prix officiel de l'ONEA, soit 198 FCFA/m³. Globalement le prix de l'eau n'est pas considéré comme un obstacle par la population ;
- Au niveau de la gestion technique du réseau AEP/AEPS, l'affermage a été accepté par l'ONEA. Ceci est un atout pour le projet et pour deux raisons : le m³ est vendu au tarif officiel, soit 198 FCFA, alors qu'une compagnie privée aurait dû augmenter ce prix pour avoir un compte d'exploitation positif, et en deuxième lieu, la prise en charge technique du réseau par cet organisme expérimenté est un gage de fiabilité. A noter également que l'ONEA s'engage à rester déficitaire pendant 5 ans, durée qu'elle juge nécessaire pour asseoir la viabilité financière ;
- Au niveau de la mairie, en tant que maître d'ouvrage, celle-ci doit réaliser les investissements qui seront nécessaires pour étendre le réseau et accroître ainsi les rentrées financières (le coût marginal étant surtout réduit par l'augmentation du nombre de branchements individuels).

Ce Service communal de l'Eau est un acteur essentiel pour garantir le bon fonctionnement du système d'approvisionnement en eau. Actuellement il est supporté financièrement par le projet. Or à terme, conformément au principe de la décentralisation de la gestion de l'eau, c'est par la commune qu'il devra être pris en charge. Malheureusement, cette décentralisation ne s'est pas accompagnée d'un transfert de moyens financiers (de l'Etat vers les Communes).

Le pérennité de ce Service Technique de l'Eau constitue donc actuellement le défi à relever pour le projet. La situation reste fragile pour ces raisons :

- Le Service ne peut se satisfaire d'une seule personne comme évoqué par certains lors de nos discussions (actuellement trois personnes occupent ce service) si l'on veut garantir à la fois le maintien de l'outil, son fonctionnement et son développement (nécessité de maintenir l'équipe actuelle);
- Les personnes en place sont certes motivées mais le barème actuel de la commune ne permettra pas de leur délivrer un salaire équivalent à ce qu'ils ont actuellement (risque important de démission et de perte de compétence);
- Les pistes pour mutualiser des Services Technique de l'Eau au niveau de plusieurs communes sont évoquées et il serait possible de créer une association, une solution légale qui pourrait permettre la mutualisation de l'expertise sur plusieurs communes. Cette solution doit donc être confirmée car elle serait un facteur favorable à la pérennisation du projet en l'état actuel.

Au niveau de la population, certains changements de comportement restent fragiles, d'autres n'ont pas encore été bien compris, et ce même si des activités ont été menées. On ne saura jamais insister assez sur la nécessité de développer une approche intense et participative pour renverser des modes de vie ancestraux. Le projet a certes prévu des actions mais en regard de la composante technique, l'ingénierie sociale n'a pas eu le même investissement et le résultat n'est pas encore à la hauteur. Or, en terme de santé, ce point est crucial car même si l'eau est potable au robinet, son transport et son stockage (par les populations) ruinent souvent les efforts consentis au niveau technique. Il faudra



donc encore des actions pertinentes et sur la durée pour que la population considère le réseau d'approvisionnement plus comme un bienfait sanitaire que comme une facilité logistique. Des actions ont été entamées et lancées en ce sens dès le début juillet 2012 ; la volonté de renforcer ces aspects de sensibilisation était l'une des raisons principales invoquées lors de la demande d'extension du projet jusque juin 2013 en lieu et place de décembre 2012

L'utilisation du temps gagné par les femmes et les enfants par rapport au puisage traditionnel avait fait l'objet de deux résultats attendus. Ceux-ci n'ont pas été atteints. En toute « logique », ces résultats n'auraient même pas dû être mentionnés dans le cadre logique car un impact (le temps gagné) ne peut soutenir l'objectif dont il est issu. Le projet a perdu ses ressources sur la mise en œuvre d'un de ces résultats. Un suivi plus académique de la formulation du cadre logique aurait permis d'éviter cette situation.

D'un point de vue systémique, il est également intéressant de souligner que ce projet avait la spécificité de mettre en place un partenariat entre un consortium d'ONG du Nord directement avec des pouvoirs publics du Sud (Commune de Pabré). La mise en œuvre de ce partenariat a contribué à renforcer les compétences de la Commune et à installer une appropriation par cette dernière des problématiques engendrée par la gestion communale de l'eau. Nous attirons l'attention sur l'importance, dans un souci de pérennité, de continuer à soutenir ce transfert de compétence (moyennant, en outre, l'engagement par la Commune de Pabré d'assumer financièrement le fonctionnement du Service Technique de l'Eau).

En résumé, ce projet est bon dans sa réalisation technique. Pour être finalisé, des activités supplémentaires doivent être organisées avec des partenaires locaux pour consolider les changements de comportement, et une stratégie doit être définie pour assurer la viabilité financière du Service Technique de l'Eau. Si ces deux aspects trouvent une issue favorable, le projet pourrait servir d'exemple pour d'autres communes similaires d'un point de vue démographique.

Enfin, nous tenons à souligner que sur base de l'audit organisationnel, nous pouvons considérer que la Croix Rouge aide internationale, chef de file du consortium, s'est dotée d'une structure organisationnelle, de moyens et d'outils de gestion lui permettant de gérer des projets d'envergure et potentiellement dans le cadre d'un consortium.

Luxembourg, novembre 2012